

Grenoble, le 21 mars 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

Rectorat

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation du brevet de technicien supérieur « **Maintenance des véhicules – option A : Voitures Particulières – option B : Véhicules de transport routier** », session 2019.

Division
des Examens
et Concours

La présente note comporte 3 annexes, numérotées de I à III.

DEC 4 – BTS
Bureau 216

I – CALENDRIER - CENTRES D'EXAMEN :

Réf : 2019-78/dec4bts/AML

Affaire suivie par :
Anne-Marie Landriscina

Le calendrier et les horaires d'épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente note.

Téléphone :
04 76 74 75 16

Mél :
Anne-marie.landriscina
@ac-grenoble.fr

II – EPREUVES ECRITES :

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Vous trouverez ci-dessous les centres d'examen auxquels vous êtes rattachés pour les épreuves écrites :

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée polyvalent Jean Claude Aubry Chemin de la Rosière BP 83 38303 BOURGOIN - JALLIEU ☎ : 04.74.43.67.40	OPTION VP 2 candidats individuels de l'Isère Total : 2 candidats

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
LPO Louis Armand 321, rue du Grand Champ BP 24 73020 CHAMBERY Cedex ☎ : 04.79.72.30.30	OPTION VP 1 candidat individuel de Savoie Total : 1 candidat

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée Condorcet 29 rue Edmond Rostand 69802 SAINT PRIEST ☎ : 04.72.23.15.15	OPTION VP 3 candidats individuels du Rhône Total : 3 candidats

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée des Métiers Emile Béjuit 282 route de Genas – BP Case 22 69675 BRON Cedex ☎ : 04.72.91.29.29	OPTION VTR 1 candidat individuel de l'Ain Total : 1 candidat

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée Pierre Boulanger 85 Chemin des Palisses BP 4 63430 PONT DU CHATEAU ☎ : 04.73 83 21 15	OPTION VTR 2 candidats individuels du Puy de Dôme Total : 2 candidats

ATTENTION :

Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » pour la session 2019 ont été publiés au BO n°10 du 8 mars 2018 – note de service n°2018-028 du 8 février 2018.

Le référentiel du BTS MV est consultable sur le lien suivant :
<https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

III – INSTRUCTIONS RELATIVES A CERTAINES EPREUVES ORALES :

a) Epreuve de langues vivantes étrangères - anglais :

Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu **le jeudi 2, vendredi 3 et lundi 6 mai 2019** dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat (se référer à l'annexe II de la présente note).

Cette épreuve orale a pour but d'évaluer au niveau B2, scindée en 2 parties :

- **Compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation** pour 3 écoutes espacées de 2 mn d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit ;
- **Expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 mn.**
Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchainera par une brève présentation personnelle (1 à 2 mn) et une présentation structurée des documents (3 à 4 mn).

A compter de la session 2018, cette épreuve prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle, annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste.

Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet. Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induise une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone. Les documents iconographiques ne représentent au plus qu'un tiers de la page.

Le candidat fera une présentation structurée des trois documents; il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier (cf. descripteurs du niveau B2 du CECRL pour la production orale en continu).

https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/prograLVE_BTS_STI.pdf

b) Epreuves professionnelles :

➤ **Instructions pour l'épreuve E5 « Gestion des interventions »**

L'épreuve E5 se décompose en 2 sous-épreuves :

- U51 : Relation client ;
- U52 : Intervention sur véhicule.

Pour la sous-épreuve U51 « Relation client » - épreuve orale de 10 minutes – coefficient 2 :

Pour la sous-épreuve U52 « Intervention sur véhicule » - épreuve pratique de 6 heures maximum (diagnostic : 2 à 4 heures et remise en conformité : 2 à 4 heures) – coefficient 5.

Le support est un véhicule de génération actuelle à remettre en conformité dont un système est en dysfonctionnement.

CENTRE D'EXAMEN	Epreuve U51	Epreuve U52
	Jeudi 16 mai à 14h00	Jeudi 23 mai à 08h00
LPO Louis Armand 321, rue du Grand Champ BP 24 73020 CHAMBERY Cedex ☎ : 04.79.72.30.30	OPTION VP 1 candidat individuel de l'Isère 1 candidat individuel de Savoie Total : 2 candidats	OPTION VP 1 candidat individuel de l'Isère 1 salarié VAE (U52) 1 candidat individuel de Savoie Total : 3 candidats

IMPORTANT : Pour les sous-épreuves E5, le candidat doit prendre contact avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du centre d'examen les modalités d'organisation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire pour l'épreuve U52 en atelier.

➤ **Instructions pour l'épreuve E6 « épreuve professionnelle de synthèse » - Annexe III de la présente note**

Obligation de fournir l'attestation de stage ou certificat de travail selon le statut du candidat.

Cette épreuve s'appuie sur un dossier numérique constitué de 2 parties comme suit :

- U61 : Connaissances de l'entreprise ;
- U62 : Mesures et analyse.

La sous-épreuve U61 : Connaissances de l'entreprise : épreuve orale d'une durée de 25 minutes maximum dont 10 minutes de soutenance et 15 minutes d'échanges. Elle s'appuie sur la partie 1 du dossier réalisé par le candidat – **coefficient 2**.

La sous-épreuve U62 : Mesures et analyse :

Cette épreuve orale d'une durée de 35 minutes maximum dont 15 minutes de soutenance et 20 minutes d'échanges, s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat – **coefficient 5**.

➤ **3 Centres d'examen sont prévus pour le passage de l'Epreuve Professionnelle de Synthèse :**

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée polyvalent Jean Claude Aubry Chemin de la Rosière BP 83 38303 BOURGOIN - JALLIEU ☎ : 04.74.43.67.40	OPTION VP 2 candidats individuels de l'Isère 2 candidats salariés de l'Isère (dont 1 VAE – jury du 08/02/2019) 1 candidat individuel de Savoie 3 candidats individuels du Rhône Total : 8 candidats

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée Pierre Boulanger 85 Chemin des Palisses BP 4 63430 PONT DU CHATEAU ☎ : 04.73.83.21.15	OPTION VTR 1 candidat individuel du Puy de Dôme – (U61) Total : 1 candidat

CENTRE D'EXAMEN	NOMBRE DE CANDIDATS
Lycée des Métiers Emile Béjuit 282 route de Genas – BP Case 22 69675 BRON Cedex ☎ : 04.72.91.29.29	OPTION VTR 1 candidat individuel de l'Ain Total : 1 candidat

Rappel des consignes : les candidats **doivent impérativement** prendre contact avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du centre d'examen auquel ils sont rattachés pour connaître les modalités, la date et l'ordre de passage des sous-épreuves E6.

Les candidats ayant échoué à une session précédente de l'examen ont le choix entre présenter les mêmes documents relatifs au stage métier, les modifier ou en élaborer d'autres après avoir effectué la période de stage métier correspondante.

ATTENTION : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

IV - LIVRET SCOLAIRE :

Dans le cas où vous êtes en possession d'un livret scolaire, ce dernier devra être déposé dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve écrite.

V - CONFORMITE DES DOSSIERS (EPREUVE E6) :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la **constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante**. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

VI - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS – DIPLOMES :

Les délibérations du jury se tiendront au **RECTORAT - GRENOBLE**

le vendredi 5 juillet 2019 de 9h00 à 10h30

sous la présidence de Monsieur BELAROUCI, IA-IPR de STI.

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre des délibérations, dans les différents établissements, et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés à chaque candidat par mes services à l'issue des délibérations.

Les diplômes seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'octobre 2019.

IMPORTANT : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury de délibérations.

VII - FRAUDE A L'EXAMEN :

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

VIII - DOSSIERS- MEMOIRE :

Les dossiers « mémoire » sont conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante. Les certificats de stage doivent être remis aux candidats qui en feront la demande.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours



Laurence Giry

Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves
II	Centres épreuves orales obligatoires et facultatives de langues vivantes étrangères
III	Instructions épreuves U51 & U52

ANNEXE I

CALENDRIER DES EPREUVES

Session 2019

BTS « MAINTENANCE DES VEHICULES »

OPTIONS « VOITURES PARTICULIERES »
« VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER »

DATES	HORAIRE METROPOLE	EPREUVES	COEF.	NATURE
Mardi 14 mai 2019	14h00 à 18h00 (2)	E1 - Culture générale et expression	3	Ecrite
Lundi 13 mai 2019	10h30 à 12h30 (2)	E3-2 – Physique - Chimie	2	Ecrite
	14h00 à 16h00 (2)	E3-1 - Mathématiques (groupement B1)	2	Ecrite
Mercredi 15 mai 2019	12h30 à 18h30 (2)	E4 - Analyse des systèmes et contrôle des performances (durée 6 h maximum)	5	Ecrite
A partir du jeudi 16 mai 2019	A partir de 8h Epreuve ponctuelle <u>hors CCF</u>	E5 – Gestion d’une intervention :		
		E5-1 – Relation client	2	Orale
		E5-2 - Intervention sur véhicule (durée 6h maximum)	5	Pratique
Du mardi 11 au vendredi 14 juin 2019 et du lundi 17 au vendredi 21 juin 2019	E6 - Epreuve professionnelle de Synthèse (50mn) U61 - Connaissance de l’entreprise (25mn) U62 - Mesures et analyse (35mn)		7	
			2	Orale
Le jeudi 2, vendredi 3 et lundi 6 mai 2019 <i>Uniquement pour les candidats inscrits dans l’académie de Grenoble</i>	E-2 - Langue vivante étrangère : anglais (Epreuve ponctuelle hors CCF) :		5	Orale
		E-2 - Langue vivante étrangère : anglais (Epreuve ponctuelle hors CCF) :	2	
		E-21 « compréhension orale » (30mn)	1	Ecrite
		E-22 « expression orale en continu et en interaction » (15mn)	1	Orale
		EF1 - Langue vivante facultative (20mn précédée de 30mn de préparation)		Orale

(2) 2 heures de mise en loge : aucune sortie des salles d’examen n’est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure

ANNEXE II

CENTRES D'ÉPREUVES ORALES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES BTS INDUSTRIELS

ACADEMIE DE GRENOBLE

Les candidats qu'ils soient scolaires ou individuels sont rattachés aux centres d'interrogation pour les épreuves orales de langues vivantes étrangères (hors langues « rares ») en fonction de leur origine géographique :

ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN : Le jeudi 2, vendredi 3 et lundi 6 mai 2019	
LYCEE PP SAINT-LOUIS CREST	Candidats – Drôme/Ardèche et Isère rhodanienne <u>Langue facultative en italien</u> : période du 22 au 29 mai
LPO ANDRE ARGOUGES GRENOBLE	Candidats de l'Isère
LPO RENE PERRIN UGINE	Candidats de Savoie <u>Langue facultative en allemand & espagnol</u> : centre de Haute-Savoie
LPO CHARLES PONCET CLUSES	Candidats de Haute-Savoie <u>Langue facultative en italien</u> : centre de Savoie
<p style="text-align: center;">Langues vivantes étrangères rares (Langue autre qu'allemand, anglais, espagnol et italien)</p> <p style="text-align: center;">Les lieux des épreuves orales de langues vivantes « <u>rares</u> » feront l'objet d'une autre organisation (centre de rattachement géographique).</p> <p style="text-align: center;">Le mardi 7, jeudi 9 et vendredi 10 mai 2019 : arabe – portugais – russe & turc & Le mardi 4 et jeudi 6 juin 2019 : autres langues.</p>	

Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation.

ANNEXE III

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX EPREUVES PROFESSIONNELLES

EPREUVES	Support de l'épreuve	Etablissements non habilités Candidats non scolaires
E5-1 – Relation client Coefficient 2	<p>Livret de compétences à remettre au tuteur en début de stage et complété au fur et à mesure de la réalisation des actions en entreprise.</p> <p>Ces actions font l'objet de fiches remplies par l'étudiant et validées par le tuteur.</p> <p>Une des fiches remplies portera obligatoirement sur des activités concernant la relation-client.</p>	<p>Le candidat déposera dans le centre d'examen, 2 semaines avant le début de l'épreuve, un rapport d'activités (5 pages maximum) mettant en évidence la relation client et les fiches d'activités en entreprise.</p>
E5-2 – Intervention sur véhicule Coefficient 5	<p>Le support de cette sous-épreuve pratique est un véhicule de génération actuelle à remettre en conformité dont un système est en dysfonctionnement, spécifique à chacune des options, l'ordre de réparation est fourni.</p> <p>La documentation technique du véhicule est à disposition dans la banque de données fournie. Les outils d'aide au diagnostic et d'intervention (matériel permettant l'interrogation des calculateurs, banc de géométrie de trains roulants, banc de freinage, station de climatisation,...) et de mesures complémentaires (multimètre, oscilloscope, manomètre,...) sont à disposition.</p>	<p>C'est une épreuve en centre.</p> <p>Chaque centre d'examen prépare une situation par candidat.</p>
E6-1 – Connaissances de l'entreprise Coefficient 2	<p>Dossier numérique constitué en 2 parties :</p> <p><u>Partie 1 : U61</u> (10 pages maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une présentation de l'entreprise d'accueil et du contexte d'activité (5 pages maximum) ; – une analyse de l'activité de maintenance à l'aide de 2 indicateurs (la productivité, la rentabilité, la satisfaction du client...) au choix en fonction du contexte à l'aide de la fiche ressource « indicateurs » ; – une fiche de suivi d'un équipement de mesure, de diagnostic ou de manutention (achat, visite périodique, étalonnage...) à l'aide de la fiche ressource « suivi de matériel » ; – le candidat procèdera à une analyse critique du fonctionnement de l'organisation d'une intervention, d'un constat ou de mesures prises (défaillance de livraison, mise en place d'un dispositif de formation, prise en charge en urgence d'un client...) 5 pages maximum) ; – l'attestation de stage ou certificat de travail selon le statut du candidat. 	<p>Le candidat déposera le dossier dans le centre d'examen 2 semaines avant le début de la sous-épreuve, soit le vendredi 24 mai 2019.</p> <p>Le candidat présente le dossier du travail qu'il a réalisé.</p>
E6-2 – Mesures et analyse Coefficient 5	<p><u>Partie 2 : U62</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une présentation de la problématique posée par la commission d'interrogation ou d'une problématique rencontrée par le candidat en entreprise ; – les mesures réalisées par le candidat au cours de sa 2ème année de formation ; – les analyses et conclusions liées à la problématique posée. 	<p>Le candidat en formation élabore un dossier décrit par le référentiel ou il le réclame auprès du centre d'examen 1 mois avant le début des épreuves soit le lundi 13 mai 2019 au format PDF. Le candidat présente le dossier du travail qu'il a réalisé ou expose et analyse les éléments du dossier qui lui a été fourni.</p> <p>Le candidat déposera le dossier dans le centre d'examen, 2 semaines avant le début de l'épreuve.</p>